

« Rappel formule allocation semestriel »



Florent Vandenneborne
leader de section



Christophe Lecuyer



Delphine Perroud



Théophile Peron



Cedric Thefany



Eric Blain

Contact

CFE-CGC RENAULT FLINS
BP 80005
78410 Aubergenville Cedex
Mail : cfecgc.flins@renault.com

Allocation hiver

L'ensemble du personnel non cadres touchera sur sa paye de novembre l'allocation d'hiver (les CDI, les CDD, les Apprentis ainsi que les Intérimaires):

RAPPEL DE LA NOUVELLE FORMULE DE CALCUL :

Appointement mensuel brut de novembre X
Nombre de mois de présence X 6.1%

Exemple : 2344€ (montant appointements mensuel brut du mois de novembre) x 6 mois x 6,1% = 857,90€

Aucune perte de salaire par rapport à 2023 grâce à la garantie allocation :

- Si l'allocation de novembre 2024 est inférieure à l'allocation de novembre 2023 il y aura une ligne supplémentaire « garantie allocation hiver » sur la fiche de paie de novembre pour compenser l'écart.

Exemple :

Allocation 2023 = 912,34€ - Allocation 2024 = 857,90€ => Garantie allocation hiver : 54,44€

A partir de janvier 2025 :

Comparaison du total des allocations versées en 2024 avec le total correspondant en 2023 et intégration du delta, divisé par 12, ramené à temps plein dans le salaire de base



www.cfecgc.renaultgroup.fr

RECEVOIR NOS COMMUNICATIONS

